



CSE : où en est le conte ?

Oyez oyez gentes dames
et beaux damoiseaux,
par deux missives du 11 février
et du 21 octobre de l'an de grâce 2019,
FO vous a relaté une belle histoire :
CE le conte n'y est pas
et CE le conte n'y est toujours pas

Mais que s'est-il passé depuis ?



Fin 2019, une nouvelle dynastie a repris les mains
du royaume, qui s'appelle désormais CSE.

Le Roy a pris de nouveaux quartiers et a répudié
l'ancienne Princesse du CE pour mettre en place
une nouvelle, issue d'une nouvelle dynastie, celle
des « béni-oui-oui », tout en devant maîtriser
celle des « preux chevaliers » restés fidèles
à leurs convictions.

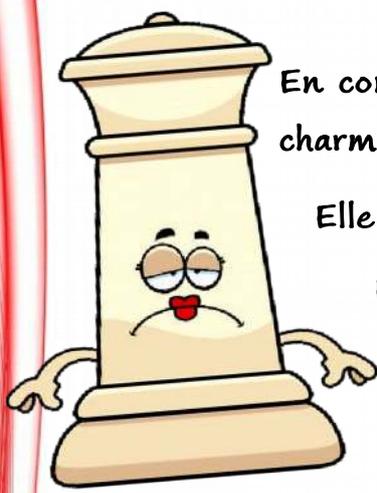
Concernant le Prince, il s'est d'abord accroché à son statut pour passer rapide-
ment aux oubliettes du château ! Nous le cherchons déjà depuis avril 2020.

Quant à l'intendance du royaume, le ministre des finances
précédent ayant rendu son tablier, le Roy a eu des difficultés
à trouver son remplaçant...

Comme nous sommes dans la dynastie des « béni-oui-oui », le Roy a finalement trouvé un volontaire désigné
d'office, mais qui n'a pas mis longtemps à rejoindre
le Prince dans les oubliettes depuis août 2020 et qui,
par un coup de baguette magique, est réapparu en
décembre 2020.

Qu'importe pour le Roy, son royaume au mirifique budget de 6 millions d'€
est géré par la nouvelle Princesse, devenue Reine puisqu'elle règne
sans partage sur son royaume, quelle aubaine !





En contre partie, la Reine est seule et bien seule, son prince charmant est aux abonnés absents depuis 9 mois.

Elle est submergée, débordée, envahie et inondée de travail.

En un mot, elle n'en peut plus.

Mais faisant partie de la dynastie des « béni-oui-oui », elle doit faire bonne figure pour plaire au Roy.

Le nouveau royaume CSE est dirigé par l'accord rédigé par le Roy et la dynastie des « béni-oui-oui » en octobre 2019.

Des articles régissant le royaume y ont été inscrits, mais le Roy en fait fi et règne à sa guise.

Lors des audiences mensuelles du CSE, la dynastie des « preux chevaliers » ne peut faire porter à l'ordre du jour les sujets primordiaux pour ses vassaux, le Roy n'y consent pas, même si son accord l'y contraint.

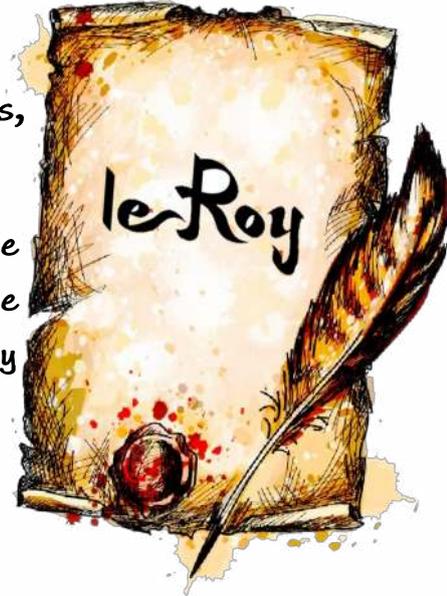
C'est lui le Roy et ce n'est pas la dynastie des « béni-oui-oui » qui va le contrarier !

Normalement, pour éviter tout débordement et la mise au pilori en place publique, un règlement intérieur du CSE doit être élaboré.

La dynastie des « preux chevaliers » guerroye pour que celui-ci soit mis en place depuis 11 mois, mais que nenni.

Ainsi, des cadeaux, des étrennes, des offrandes, des présents peuvent être faits aux seigneurs proches de la dynastie des « béni-oui-oui ».

Pas de règlement intérieur, tout est permis, tout est possible, il n'y a pas de contrôle ni de sanction pour les brigands.

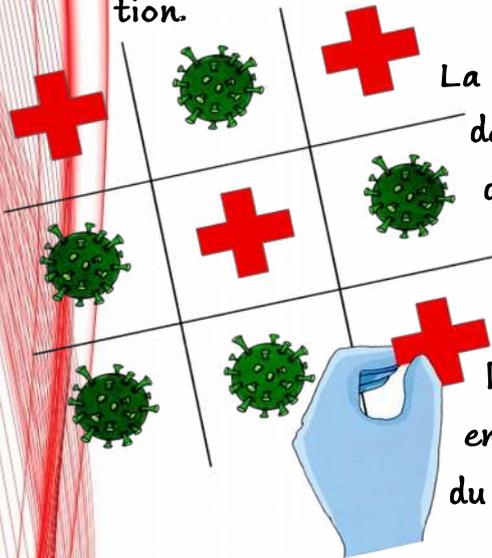


6 millions d'€ gérés sans Prince consort et avec un Ministre des finances qui disparaît et réapparaît épisodiquement, cela n'est pas du tout concevable pour les « preux chevaliers » qui veulent les remplacer le temps de leur passage au cachot, car plus rien n'est vraiment transparent au royaume CSE.



Et les vassaux dans tout cela ? Qu'est-ce qui a changé pour eux ?

Rien, le royaume CSE est toujours une usine à gaz malgré la dématérialisation.



La peste s'est abattue en mars 2020 et la dynastie des « preux chevaliers » a sollicité un allégement des règles d'octroi pour les prestations faites en distanciel du fait de la pandémie.

Mais que nenni, pas de bienveillance, les règles sont les règles (ça dépend pour qui !), pas de prise en charge sur les activités réalisées en distanciel du fait du virus.

Et que dire des chèques lire que les vassaux commandaient en fin d'année pour compléter leurs prestations ?

Les sessions de commande sont normalement de 2 mois. La dernière s'est réduite à à peu de chagrin puisqu'elle était d'un mois et qu'elle s'est terminée le 15 novembre dernier.

Les vassaux sont de la revoyure s'ils comptaient en commander avant les fêtes de fin d'année.



Pourquoi cela ? Pour faire des économies, maître mot depuis l'arrivée du Roy au royaume Matmut.

Des économies, le royaume CSE en a fait puisque la peste a empêché les vassaux de participer à diverses activités.

C'est pourquoi les « preux chevaliers » ont demandé le versement d'un bon Noël adultes pour tous les vassaux du royaume.

Lassé de la dynastie des « béni-oui-oui » et d'un royaume en manque d'expansion pour satisfaire ses ambitions, le Roy a décidé d'épouser la Reine du royaume du chocolat Malakoff et de partir vers d'autres contrées plus prospères.

Un royaume ne pouvant rester sans monarque, et pour jouer le jeu de l'alternance, une Reine a été nommée à la tête de la monarchie Matmut mais ne prendra ses fonctions qu'en 2021.



La nouvelle Princesse, se retrouvant seule et submergée de travail, pleure à chaudes larmes au fond de son château et attend impatiemment la nouvelle Reine pour lui trouver un nouveau beau prince charmant car elle n'en peut plus de compter ses deniers seule et se sent abandonnée...



Comme dans notre tract du 21 octobre 2019, **FO** constate encore que beaucoup de salariés, toujours excédés par la complexité, ont abandonné l'idée même des avantages qu'ils pourraient obtenir du CSE à l'instar d'autres entreprises.

FO ne baissera pas la garde sur ce dossier et continuera, dans les prochains mois, à vous informer de l'évolution, quelle qu'elle soit, de votre CSE.

FO demande, conformément à l'accord du CSE signé en octobre 2019, la mise en place du règlement intérieur afin d'encadrer les actions de chacun afin d'éviter toute dérive.

FO pense que nous avons trop tardé pour remplacer le secrétaire adjoint absent depuis avril 2020 qui est président de la CSSCT et remplacé par la secrétaire dans ses fonctions à la CSSCT. Cumul des mandats, quand tu nous tiens...

FO demande à ce que son poste soit de nouveau brigué par d'autres élus car il est anormal et irresponsable que le bureau d'un CSE de la taille de celui de la Matmut soit géré par une seule personne, voire 2 de temps en temps, au lieu de trois.

Le pouvoir dans les mains d'une seule personne peut s'apparenter à une monocratie, mais cela arrange peut-être bien notre Direction !

FO dénonce la date de fin de commande des chèques lire au 15 novembre 2020, empêchant nos collègues d'utiliser le solde de leur prestation «loisirs-sport-culture», cela dans le but de faire des économies en les empêchant d'utiliser l'intégralité de leur subvention. C'est votre argent, mais le bureau vous empêche d'en bénéficier au-delà du 15 novembre 2020.

Le CSE n'étant pas là pour thésauriser, **FO** a œuvré pour l'octroi d'un bon Noël adulte 2020 de 150€ pour tous afin de compenser les prestations non-réalisées du fait de la pandémie.

FO s'attachera à essayer de faire évoluer vos prestations afin que la distribution de celles-ci soit plus efficace et plus égalitaire.

FO, le syndicat également présent sur le front du CSE des salariés